



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 11 février 2019 à 20h00

Le Président Philippe Juvet ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

Modification de l'ordre du jour avec la suppression du point 4.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018
3. Demande de crédit pour la démolition du bâtiment « ancienne porcherie » et introduction de services pour le nouveau bâtiment du CAD
4. Demande de crédit pour divers changements de conduites dans le réseau d'eau
5. Demande de crédit pour une pré-étude liée au plan d'aménagement local
6. Demande de crédit pour la mise à jour de la numérisation des données du cadastre souterrain
7. Informations du Conseil communal
8. Divers.

1. Appel

Sont excusés : Messieurs Gérard Sermet et Roger Buchs

2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Demande de crédit pour la démolition du bâtiment « ancienne porcherie » et introduction de services pour le nouveau bâtiment CAD

N. Alber présente la demande de crédit. Trois chaudières devaient rentrer dans le sous-sol du bâtiment des TP. Ce n'était pas possible. Finalement, il a été décidé de démolir le bâtiment de l'ancienne porcherie et de reconstruire un bâtiment qui pourra mieux intégrer ces trois chaudières.

Le nouveau bâtiment sera totalement financé par Groupe E Celsius

F. Gyseler demande si le stockage des pellets se fera dans ce bâtiment ? N. Alber répond par l'affirmative.

J. Gyseler demande si Groupe E Celsius sera alors propriétaire du bâtiment ? N. Alber répond par l'affirmative, il y aura un droit de superficie sur la parcelle.

Quelle sera la hauteur du bâtiment demande G. Buchs ? N. Alber répond qu'on attend la mise à l'enquête, il semble que c'était 9 m au faite. Des panneaux solaires remplaceront les tuiles.

Benoit Erb lit le rapport de la commission financière qui préavise favorablement la demande de crédit. N. Alber donne lecture de l'arrêté.

La demande de crédit est acceptée à l'unanimité

Demande de crédit pour divers changements de conduites dans le réseau d'eau

Cet objet a été retiré de l'ordre du jour.

4. Demande de crédit pour pré-étude liée au plan d'aménagement local

N. Alber explique le projet. Il y doit y avoir une réduction de 40 hectares sur la région du Val-de-Travers. Comme le Val-de-Travers est en décroissance, il a fallu se battre pour pouvoir conserver de la zone à bâtir.

A ce jour, nous devons réviser notre plan d'aménagement local qui avait été fait dans la fin des années 1990.

On peut s'opposer et faire un référendum comme au Val-de-Ruz mais alors c'est l'Etat qui décide et qui pourrait éventuellement tout geler.

La pré-étude doit être réalisée pour pouvoir bénéficier des subventions fédérales.

J. Gyseler relève que l'étude doit encore être financée, le sera-t-elle au prorata de la grandeur de la Commune ? N. Alber le confirme.

F. Gyseler s'inquiète de savoir comment faire lorsqu'il n'y aura plus de zones à bâtir ? N. Alber explique qu'il ne subsistera que les existantes jusqu'en 2030. Puis si tout est bâti, il sera possible de dégeler des terrains jusqu'en 2040.

J. Gyseler demande si ce fait n'impactera que la Commune ou également les privés ? N. Alber explique que les propriétaires privés seront également affectés.

Benoit Erb lit le rapport de la commission financière qui préavise favorablement la demande de crédit.

La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

N. Alber informe qu'à fin mars, une séance est prévue pour présenter la zone réservée au conseil général. Pour les propriétaires privés, une séance aura lieu en début mars.

5. Demande de crédit pour la numérisation des données du cadastre souterrain.

L. Piaget présente le projet.

G. Buchs s'inquiète de savoir s'il y aura des frais supplémentaires étant donné que des conduites seront refaites lors du chantier du CAD ? L. Piaget relève qu'à chaque fois qu'on ouvre une fouille, on fiabilise et on remet à jour. Actuellement, dès qu'il y a des travaux, les points sont relevés par le bureau Newis. Donc il n'y aura pas de problèmes avec le chantier du CAD.

La nouvelle zone de la Crêta a-t-elle été fiabilisée demande R Grandjean ? N. Alber répond par l'affirmative.

R. Grandjean relève que le système est nécessaire par exemple, en hiver. On sait exactement où se situent les conduites.

L. Piaget explique qu'à ce jour, alors qu'il n'existe aucun plan, R. Walzer sait où passent les conduites. Il est nécessaire de pouvoir mettre cette compétence sur ordinateur.

F. Gyseler désire savoir si les relevés du CAD sont compris dans cette demande de crédit ? L. Piaget répond par la négative, toutefois, les relevés pour le CAD ont déjà été prévus dans les comptes de fonctionnement.

Les conduites des privés jusqu'aux chambres sont-elles aussi prévues, demande B. Erb ?

L. Piaget répond que certaines le sont.

Ph. Juvet demande si les relevés comprennent l'eau potable et les eaux usées ? L. Piaget répond par l'affirmative.

J. Gyseler demande si les frais de ce crédit impacteront les comptes de l'eau ? L. Piaget répond que l'amortissement est prévu dans les comptes de l'administration.

B. Erb demande si tout le monde a un accès à ce système ? L. Piaget répond que seule la Commune l'a. Elle donne les renseignements aux privés.

J. Gyseler demande si, par la suite, tout sera à jour pour l'eau potable et les eaux usées ? L. Piaget répond par l'affirmative.

R. Grandjean relève qu'une présentation serait utile afin que les membres comprennent comment fonctionne le système. Le Conseil communal en prend note et fera le nécessaire lors d'une prochaine séance.

Benoit Erb lit le rapport de la commission financière qui préavise favorablement la demande de crédit.

La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

6. Informations du Conseil communal

L. Piaget explique que le Conseil communal a dû changer de véhicule. Un souci durant les fêtes de fin d'année, le châssis s'est cassé en deux. Il a fallu trouver rapidement une solution. L'ancien véhicule avait été acheté il y a 4 ans et d'occasion. On a appris par la suite qu'il avait été accidenté et que, Nissan avait eu des problèmes de châssis sur certains véhicules.

Le Conseil communal a décidé d'avoir recours à un leasing pour éviter le frein à l'endettement. De plus, le conseil communal a voulu éviter le délai référendaire car il avait besoin du véhicule très rapidement pour assurer le salage des routes. Le taux du leasing et d'un crédit est quasi identique. Le véhicule est neuf et donc il n'y aura plus de frais supplémentaires pour l'entretien ces prochaines années. La marque du véhicule est Toyota.

Une boîte à livres a été installée dans le bâtiment communal. Le Conseil communal avait hésité à la placer dans la cabine téléphonique mais Swisscom l'a fait retirer. La boîte est accessible durant les heures du bureau communal.

Quelques dates :

Présentation de la zone réservée le 7 mars 2019 au Collège. Les Conseillers généraux recevront une invitation.

Lundi 18 mars 2019, commission financière

Mardi 26 mars 2019, Conseil général

7. Divers

René Grandjean désire savoir à quoi en est le dossier des panneaux de bienvenue ?

L. Piaget explique que c'est en cours et en discussion avec l'entreprise Piaget.

A. Prospero explique que le plan est bientôt terminé. Quant aux panneaux « bienvenue », il y a un projet en étude avec l'entreprise Piaget. Une partie sera financée par l'usine. Le projet est en cours.

P.-A. Gyseler relève que l'appartement de la poste a été rénové. Il s'étonne qu'il n'y ait pas eu de demande de crédit au législatif ? C. Pétremand répond que les bâtiments du patrimoine financier n'ont pas besoin de demande de crédit, selon les nouvelles normes de MCH2.

F. Gyseler demande des nouvelles de la vente de terrains à bâtir à la Crêta ? N. Alber répond que trois parcelles sont réservées. Une esquisse de plan est parvenue au conseil communal ce jour. Ce printemps, il devrait y avoir un dépôt de plans.

F. Gyseler demande ce qu'il en est des terrains à bâtir dans le Quartier « sur les Chemins » ? Ces terrains risquent d'être gelés répond N. Alber.

F. Gyseler demande s'il est obligatoire d'équiper les terrains ? L. Piaget répond que c'est préférable afin d'avoir une garantie que les terrains restent en zone à bâtir. De plus, on a pu constater qu'une fois équipé, nous avons reçu des demandes pour des parcelles au quartier de La Crêta. Il reste aussi des terrains à bâtir vers Bellevue et près de la Crêta 11.

N. Alber rappelle que le quota de la zone à bâtir est basé sur la population et les emplois de l'année 2014. La modification de la LAT et la crainte de ne plus avoir de terrains à bâtir à l'avenir dans notre région engendrent les demandes pour l'achat de terrains.

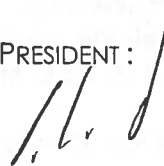
René Grandjean demande à recevoir le procès-verbal par courriel plus rapidement.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h00

La Côte-aux-Fées, le 11 février 2019/prp

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :



Philippe Juvet

LE SECRETAIRE :



Fabien Pétremand